
NOTE FINANCES

BUDGET 2026

I. LA LOI DES FINANCES 2026 : analyse contextuelle de l'impact de la loi de finances 2026 pour la commune de Saint-André-de-l'Eure,

1. Impacts directs de la loi de finances 2026 pour Saint-André-de-l'Eure

1.1. DILICO : AUCUNE ponction pour la commune

La commune est exonérée du dispositif de lissage conjoncturel (DILICO). : Aucun prélèvement sur ses recettes fiscales.

DILICO signifie : Dispositif de Lissage Conjoncturel des Recettes des Collectivités.

Le DILICO, c'est un mécanisme qui vise à équilibrer les finances locales entre territoires pour éviter les trop gros écarts.

Éviter que certaines collectivités aient **trop de recettes une année** par rapport aux autres, en leur demandant de reverser une petite partie de ces recettes à un pot commun national.

Comment ça marche ?

- Si une collectivité **gagne beaucoup plus que la moyenne** certaines années (ex : croissance rapide des impôts locaux ou de la fiscalité économique), elle doit verser une contribution.
- Cette contribution sert ensuite à **aider d'autres collectivités** qui, elles, ont des recettes en baisse.

1.2. Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : stabilité nominale mais baisse réelle

Le montant global de la DGF est gelé en 2026, ce qui équivaut à une baisse de pouvoir d'achat.

Pour Saint-André-de-l'Eure :

- Le montant versé reste stable en euros courants,
- Mais l'inflation réduit la capacité d'action de la commune, notamment sur les dépenses courantes (énergie, personnel, matériaux).
- La baisse de la population notifiée par l'INSEE aura un impact à la baisse.

1.3. Péréquation : risque de ponction sur la dotation forfaitaire

La hausse de la DSU (+140 M€) et de la DSR (+150 M€) est financée exclusivement par une ponction interne sur les dotations des communes.

Saint-André-de-l'Eure n'est pas connue comme commune fortement péréquatrice (ni DSU, ni DSR max).

Impact :

- ➔ Probable baisse de la dotation forfaitaire, même limitée.
- ➔ Impact négatif faible mais réel sur les recettes de fonctionnement.

1.4. Compensations fiscales : vigilance si présence d'établissements industriels

La compensation des abattements sur la fiscalité économique (bases industrielles CFE/TFPB) est réduite de 25 % en 2026.

Notons que la DCRTP chute de 68 %, mais elle concerne principalement les communes industrielles ou fortement productives.

Impact:

- Saint-André-de-l'Eure compte un tissu économique diversifié mais pas fortement industriel, ce qui limite l'effet de cette baisse.
- Une éventuelle perte marginale de recettes est possible sur la CFE/TFPB compensée.

1.5. Investissements locaux : opportunités accrues grâce au Fonds vert

Ce qui est sécurisé :

- FCTVA maintenu selon les règles actuelles.]
- Possibilité de percevoir DSIL/DETR uniquement pour les opérations déjà engagées tant que la LF n'est pas définitivement promulguée.
- Ce qui évolue positivement :
- +200 M€ supplémentaires sur le Fonds vert, dédié aux projets environnementaux locaux.
- Abandon du Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT), jugé défavorable.

Saint-André-de-l'Eure peut :

- Financer plus facilement ses projets environnementaux (mobilités douces, rénovation énergétique, biodiversité).

2. Conclusion : un impact globalement modéré et plutôt favorable

Saint-André-de-l'Eure est relativement protégée des effets les plus contraignants de la loi de finances 2026, grâce à :

- une exonération totale du DILICO,
- une situation financière : bonne capacité d'autofinancement,
- un tissu économique modérément industriel,
- l'accès renforcé au Fonds vert.

Le principal risque concerne l'érosion des dotations (DGF + dotation forfaitaire), compensable par une maîtrise des charges et une mobilisation active des financements d'investissement.

II. Résultat anticipé de l'exercice 2025

Section de Fonctionnement		
Dépenses d'exploitation	-	4 234 128,79 €
Recettes d'exploitation		4 303 620,77 €
Résultat d'exploitation reporté		1 368 629,56 €
Excédent de clôture		1 438 121,54 €
Section d'investissement		
Dépenses d'investissement	-	1 229 698,34 €
Recettes d'investissement		732 630,80 €
Excédent d'investissement reporté		194 442,01 €
déficit de clôture	-	302 625,53 €
Restes à réaliser		
Dépenses d'investissement	-	1 401 974,58 €
Recettes d'investissement		3 048 341,30 €
Excédent global de clôture :		2 781 862,73 €

Autofinancement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : 231 625,98 €

solde de réalisation pour la section de fonctionnement hors report est de 69 491,98

Affectation de résultat de fonctionnement ANTICIPE comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	302 625,53 €
- Résultat de fonctionnement reporté (R002)	1 135 496,01 €
- Affectation du déficit d'investissement (D001)	302 625,53 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : DETAIL PAR CHAPITRE

CHAPITRES	BP 2025	CA 2025	BP 2026
Chapitre 011 (Charges à caractère général)	1 393 272,00	1 203 851,00	1 286 756,00
Chapitre 012 (Charges de personnel)	2 347 282,00	2 291 885,00	2 411 278,00
Chapitre 014 (Atténuations de produits)	4 272,00	3 375,00	4 400,00
Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante)	375 131,00	353 355,00	399 272,00
Chapitre 66 (Charges financières)	93 602,00	74 087,00	66 192,29
Chapitre 67 (Charges spécifiques)	6 000,00	-	20 000,00
Chapitre 68 (dépréciations des actifs circulants)	1 721,00	1 721,00	
TOTAUX	4 221 280,00	3 928 274,00	4 187 898,29

Principales augmentation:

le chapitre 12 – liée aux charges du personnel : + 120 000 €

- *Revalorisation des indices*
- *Hausse du taux de cotisation retraite*
- *Hausse des charges de l'assurance du personnel*
- *Article autres personnels (ADS) en baisse*

Chap.65 art. 6584 : + 17000 € : - pénalités logements sociaux

Chap.65 + 17 000 € indemnités Elus

Chap.67 : + 17 000 € : rattrapage des erreurs d'avoir de l'EDF

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : DETAIL PAR CHAPITRE

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement : au produit des taxes locales, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration, accueils de loisirs...).

Recettes relativement stables sauf pour les dotations d'Etat dont il faudra être prudent, notamment sur le fait de la baisse de la population : 3 950 hbts au lieu de 4021 hbts.

La variable d'ajustement des dotations de l'Etat est la Dotation de compensation de la réforme de la Taxe professionnelle (43 711 € en 2024 ; 17000 € en 2025)

Recettes de fonctionnement

CHAPITRES	BP 2025	CA 2025	BP 2026
Chapitre 013	120 368,00	202 506,00	117 112,00
(Atténuation de charges)			
Chapitre 70	360 314,00	372 435,00	363 698,00
(Produits des services)			
Chapitre 73	2 590 463,00	2 584 355,00	2 556 258,00
(Impôts et taxes)			
Chapitre 74	893 744,00	923 652,00	896 101,00
(Dotations et participations)			
Chapitre 75	103 000,00	145 268,00	128 986,00
(Autres produits de gestion courante)			
Chapitre 76	31,00	30,00	30,00
(Produits financiers)			
Chapitre 77	-	1 146,00	-
(Produits spécifiques)			
Chapitre 78			825,15
(dépréciations des actifs circulants)			
	4 067 920,00	4 229 392,00	4 063 010,15

2 Les taux de la fiscalité maintenu :

	TAUX
Taxe d'habitation (TH)	12,23%
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	40,71%
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	45,57%

Impôts locaux perçus en 2025 : 1 336 272 € / BP 2026 : identique (en attente de notification)

Les emprunts :

Montant remboursement des intérêts : 66 129 €

Montant remboursement en capital : 157 941 €

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les inscriptions de la section d'investissement s'effectuent selon les projets de la collectivité. Ce sont des dépenses non récurrentes, mais qui peuvent se reporter le cas échéant sur plusieurs exercices. Par exemple, lorsque la commune s'est engagée sur une dépense mais que la réalisation se fait sur plusieurs exercices (CF les restes à réaliser).

Dans le cadre de ce budget prévisionnel, la municipalité poursuit ses opérations d'investissement dont l'objectif est :

- L'amélioration de l'accueil des enfants par la création d'un campus éducatif.
- L'économie d'énergie et fonctionnement vertueux en termes environnemental : les bâtiments anciens à rénover tels que la Chapelle et le bâtiment Bernard (projet de musée), ainsi que l'école du Château.
- Sécurité incendie des riverains : la mise en conformité des défenses incendie s'impose pour la sécurité des riverains et l'autorisation de nouvelles constructions.
- mises aux normes du stade municipal.

- Montant du budget : **8 471 719,83 €** en dépenses et en recettes

Ce montant inclus une opération d'ordre particulière qui se trouve au sein de la section d'investissement tant en dépense qu'en recette la somme de 3000 000 € (ne pas confondre avec l'emprunt).

Cette inscription est neutre. Elle est liée au projet du CAMPUS éducatif. Permet de récupérer les avances du compte 238 (versé à la Société Publique Locale (SPL) EVREUX NORMANDIE AMENAGEMENT pour régler directement les prestataires) vers le chapitre 23 (réalisation) et récupérer le FCTVA.

FOCUS SUR LES TRAVAUX DU CAMPUS EDUCATIF

PREVISIONNEL CAMPUS EDUCATIF 2024-2028	
COUT DE L'OPERATION TTC	9 815 997,80 €
<u>RECETTES</u>	
SUBVENTIONS	4 032 926,00 €
FCTVA	1 610 216,28 €
EMPRUNT	3 000 000,00 €
sur emprunt période 2023-2025 (hors OD)	842 558,00 €
<u>total recettes</u>	9 485 700,28 €
<u>Autofinancement période</u>	330 297,52 €

Travaux de Campus Educatif : en 2026 l'opération débutera sur les travaux du centre de loisirs (rénovation et nouvel espace) + Démarrage VRD

Montant prévu au Budget 2026 :

Dépenses : - 4 115 166,48 €

Recettes :

-emprunt : 3 000 000 € pour l'opération (1^{ère} annuité en 2027).

-subventions : 1 592 753 €

SYNTHESE DES DEPENSES ET RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

EN EQUILIBRE DE 5 471 719,83 € sur la synthèse ci-dessous :

Dépenses :

Report déficit : 302 625,53

Dotations aux amortissements et autres : 63 000 €

Dépenses d'équipement (avec restes à réaliser) : 4 948 153,48 €

Remboursement de l'emprunt en capital : 157 940, 82 €

Recettes :

Recettes d'équipements (subventions) : 1 651 094,30 €

Emprunt : 3000 000 €

Autres : 183 000 €

Autofinancement de la section de fonctionnement : 637 625,53 €

Montant d'ordre au sein de la section d'investissement en dépenses comme en recettes: 3 000 000 €

Soit mis au vote au budget : 8 471 719,83 €

PROJETS DES INVESTISSEMENT 2026

COMPTE	DESIGNATION	Montant TTC
2031	études diverses	10 000,00
2031	appel à projet friche pelard - AN 67	5 000,00
2128	clôture parcelle près du gymnase- Stade	23 000,00
2128	Stade : terrain entraînement de foot	50 000,00
2151	mise aux normes ralentissement rue Mousseaux	8 300,00
2151	ralentissement voirie	46 000,00
2151	Entrée D833 Gendarmerie (engazonnement îlot central)	8 100,00
2151	Ralentisseur rue Jules Cayaux	4 900,00
2151	réfection des trottoirs hameau de Touvoye	3 500,00
2152	sécurisation détection passage piéton lumineux rue du bel air	12 000,00
2152	signalisation lumineuse à détection rue de Pacy	6 000,00
2152	pose d'une borne pour marché	-
2152	porte pour coffret électrique église	1 500,00
2158	défense incendie ZAC de la croix prunelle	68 000,00
2185	téléphones (réassort de 2021 pour 20 portables)	2 000,00
2188	défibrillateurs mobile PM	1 000,00
2188	Ethylotest	1 000,00
2188	matériels Espaces verts	5 442,23
2188	matériels festivités tables chaises barnums	20 000,00
2188	illumination Noël	15 000,00
2188	Injecteur extracteur chaises et moquettes tapis	600,00
2188	drapeaux pour les anciens combattants	1 800,00
2188	enveloppe bâtiments	40 000,00
2188	composteur	10 000,00
2188	filet pare-ballons city du stade	9 766,00
2188	autolaveuses portatives salle des fêtes	600,00
2188	alarme vidéo- Services techniques	18 696,29
2188	rideaux du Clos Mulot	5 000,00
2188	Jeux extérieurs - Place De gaulle	15 000,00
2188	kit chariots ménages	2 000,00
21351	ascenseur Mairie	47 302,80
21351	Toiture médiathèque	45 000,00
21351	pompes à chaleur-Clos Mulot	24 000,00
21351	porte et rideau - Services techniques	3 570,00
21351	toiture- hall site Bernard	37 219,40
21352	réhabilitation 4 logements de la commune (avec finan	16 000,00
21352	résine maison médicale	5 000,00
21572	sol souple tourniquet école maternelle	6 810,00
21621	Tableau salon des arts	500,00
21621	Collection musée des vieux métiers	30 000,00
21831	6 PC école maternelle	6 000,00
21848	60 chaises salle des fêtes	5 000,00
		620 606,72

Restes à réaliser dépenses

COMPTE	DESIGNATION	restes à réaliser
2111	reprise friche Pelard- AN 67 (délib juin 2025. TVA FISCALE + FRAIS DE NOTAIRES)	2 000,00
2128	FRICHES : TRAVAUX PFN+DEMOLITION	120 000,00
2128	FRICHES : FRAIS ETUDES EPFN	11 375,00
2313	DIAG amiante plomb musée	490,00
2158	batigny rue du clos- pose d'une réserve incendie enterrée de 30m3	28 014,82
2158	hameau de Ferrières rue des Vignes- travaux d'implantation d'une citerne souple aérienne de 30m3	7 910,76
2041511	Eclairage SIEGE (rue des pervenches)	3 333,00
2041511	travaux enfouissement SIEGE (rue Dubois)+ fonctionnement 17500 €	23 667,00
2031	ETUDE géotechnique	5 184,00
238	avances de fonds pour le Campus éducatif	900 000,00
2313	rémunération du mandataire campus éducatif	300 000,00
		1 401 974,58

Restes à réaliser recettes

Tiers	Objet	Compte	Mt_TTC
EPN	Fonds de concours - pose réserve incendie enterrée 30 m3 rue du Clos hameau de Batigny	13151	7 053,20 €
ETAT	DETR (40% HT) - pose réserve incendie enterrée 30 m3 rue du Clos hameau de Batigny	1311	9 404,27 €
ETAT	fonds vert (30% HT) - implantation d'une citerne souple aérienne Hameau de Ferrière - rue des Vignes	1311	1 978,00 €
EPN	Fonds de concours - implantation d'une citerne souple aérienne Hameau de Ferrière - rue des Vignes	13151	2 307,15 €
DEPARTEMENT	Département - Installation de citernes souples - TREUIL - rue de Jumelles	1313	4 456,68 €
SCP PESCHET-LEF	Cession parcelle ZM 90, route de Damville, Quartier de la Gare à l'Association Marie-Hélène	024	3 000,00 €
DEPARTEMENT	Département - PVD- Etude de faisabilité réhabilitation Chapelle - n° inventaire 2025010	1323	2 250,00 €
SCI DIMMO	Vente terrain parcelle ZM n°287 Zac de la Croix Prunelle à SCI Dimmo	024	17 892,00 €
CAISSE DES dépôts	Prêt Campus Educatif - Rénovation	1641	840 000,00 €
CAISSE DES dépôts	Prêt Construction Campus	1641	2 160 000,00 €
	Total de la sélection		3 048 341,30 €